

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

***Réunion de Bureau du : 26 Septembre 2011
Date de la Convocation : 14 Septembre 2011***

L'An Deux Mille Onze le 26 Septembre à 10 H 00, le Bureau légalement convoqué s'est réuni au Centre d'Hébergement du Traspy à THURY-HARCOURT, sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Monsieur Jean SUARD, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Claudine COURVAL, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Michel LETRIBOT, Monsieur Alain LIARD.

ABSENT EXCUSE :

Monsieur Jacques COLLIN, Madame Janine KUC.

Monsieur TENCE accepte d'être Secrétaire de Séance.

Monsieur CHANDELIER ouvre la séance et remercie les Délégués de leur présence, remercie Monsieur VANRYCKEGHEM, le personnel du Centre d'Hébergement pour la gestion et l'entretien du site.

La fête du percheron au Haras du Pin a été un très grand succès et, la Suisse Normande a été très bien représentée par des éleveurs, et utilisateurs de percherons de nos Communes : les Moutiers en Cinglais, Donnay et Saint Lambert.

Les travaux sur le premier tronçon de la Voie Verte vont bientôt débiter ; afin d'assurer la promotion et le développement il sera peut-être nécessaire de signer un contrat avec un ou une stagiaire de l'Ecole de Management, option Tourisme.

Trois Communes sont à féliciter pour leur politique en matière de logement, il s'agit :

- De la Commune de SAINT LAMBERT qui a eu l'initiative de se lancer dans la construction de plusieurs logements sociaux, et d'une M.A.M. en embauchant des chômeurs pour cette construction ;
- De la Commune de MARTAINVILLE qui n'a pas hésité à vendre son presbytère pour investir dans la construction de deux logements F3 déjà loués à deux couples avec des enfants.

Il faut dire que Monsieur Sylvain MOREL, Maire de TROIS MONTS, a été précurseur dans la construction de logements dans le cadre de la reconstruction de la Mairie.

Le montant des locations pour sa Commune représente le même montant que la recette d'impôts locaux.

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 AOUT 2011

Le Compte-rendu a été transmis à chaque délégué. Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2° PROGRAMMATION DES REUNIONS POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2011

26 Septembre 2011, Réunion de la Commission Scolaire, Présentation de l'étude par le bureau d'étude CHRISTIANI.

29 Septembre 2011, 20 Heures, Conseil Communautaire salle polyvalente de Croisilles

7 Octobre 2011, 17 h 30, Réunion de la CLECT (Méthode de Calcul des attributions de Compensation), prise de compétence scolaire à Curcy sur Orne.

11 Octobre 2011, Réception des travaux voirie 2011.

12 Octobre 2011, Réunion de la CLECT, Présentation des montants des attributions de compensation.

24 Octobre 2011, 18 Heures, Commission des Finances, Conséquences Financières de la prise de compétence scolaire primaire maternelle, Décisions modificatives aux budgets.

24 Octobre 2011, 20 Heures, Conseil Communautaire.

3° PREPARATION REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2011

Il est fait le point Commission par Commission des délibérations qui seront soumises au prochain Conseil Communautaire.

Merci à la Commission Scolaire pour le travail effectué, crucial avant la présentation auprès du Conseil Communautaire.

La prise de compétence ne doit pas bouleverser la gestion des Syndicats.

Monsieur SUARD : un Syndicat pourra-t-il décider seul des investissements ?

Monsieur CHANDELIER : ce sera à la Communauté de décider des priorités, à partir des besoins exprimés par les Syndicats.

Cette prise de compétence est dans un souci que tous les enfants aient les mêmes conditions d'éducation.

En préparation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges les membres du Bureau proposent que le mode de répartition qui paraît le plus juste soit la règle des trois critères :

- Population ;
- Potentiel Financier ;
- Nombre d'élèves.

Au sujet du transfert du personnel, l'hypothèse 2 semble la mieux appropriée c'est-à-dire le transfert des ATSEM et des personnels d'entretien qui ne travaillent que pour le scolaire.

Monsieur LIARD : la Loi nous oblige à 30 % de produits bio.

Monsieur Sylvain MOREL : aujourd'hui la réglementation oblige à viser l'objectif de 20 %, il faut faire une gestion simple et fonctionnelle pour cette compétence scolaire.

Monsieur TENCE : attention, il ne faut pas que cette prise de compétence entraîne une dérive financière et que l'on doive revoir les coûts à la hausse.

Monsieur Sylvain MOREL : il est important dans la répartition de prendre les effectifs des 3 dernières années.

Monsieur VALENTIN : quel effectif doit-on prendre ?

Monsieur LIARD : au Syndicat de Rouge Terre, l'effectif pris pour l'année est l'effectif au 1^{er} Octobre. Les enfants de maternelle, nous les prenons ou nous ne les prenons pas ?

Monsieur CHANDELIER : pour les maternelles c'est 3 ans au 31 Décembre.

Madame COURVAL : comment sera payé le déficit cantine ?

Monsieur VALENTIN : les budgets cantine restent à la charge de chaque Syndicats, comme les garderies.

Monsieur CHANDELIER : lorsque le Bureau d'Etudes va nous donner les chiffres, il faudra bien tout prendre en compte dans le cadre des travaux de la C.L.E.C.T. afin qu'aucune Commune ne soit lésée.

Monsieur SUARD : qu'en sera-t-il des écoles privées ?

Monsieur CHANDELIER : tient à ce que la Loi soit respectée et que les engagements de Thury-Harcourt soient tenus.

Monsieur VALENTIN : il y a changement de périmètre mais la participation couvrira au moins les ressources actuelles et notamment l'emprunt de Thury-Harcourt.

4° ETUDE OUVRAGES SUR L'ORNE

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 31 mars 2011, la CATER a été sollicitée pour appui à la préparation du DCE pour l'étude de définition du programme opérationnel de restauration de la continuité écologique sur la masse d'eau HR 306.

Le DCE est aujourd'hui prêt. Pour Pont d'OUILLY qui souhaite s'associer à l'étude pour ses 3 barrages, il est proposé que la CCSN soit maître d'ouvrage de l'ensemble de l'étude et refacture, déduction faite des subventions obtenues, le solde de l'opération à la commune de Pont d'OUILLY. Une convention financière sera alors signée entre les 2 parties. (Voir modèle ci-joint)

Aujourd'hui, les financeurs se sont engagés par écrit sur les taux mentionnés ci-dessous. Une demande écrite a été adressée à l'Agence de l'Eau pour porter le taux à 55% (comme annoncé oralement lors d'une réunion) au lieu de 50%.

Après en avoir délibéré, le bureau autorise le Président :

- à déposer les demandes de subventions auprès de l'AESN, le Conseil Régional et le Conseil Général
- à lancer la consultation des entreprises selon le DCE annexé
- à signer la convention avec la commune de Pont d'Ouilly pour la facturation de la part les concernant

Sachant que la participation de notre Communauté, ne pourra excéder 5 % de 250 000 Euros.

5° QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LIARD : ou en est le dossier HOUDAYER pour la mise en place de la clôture ?

Monsieur CHANDELIER : nous avons envoyé deux lettres recommandées sans réponse, il faut faire intervenir un huissier.

Les délégués présents décident de faire intervenir un huissier.

Madame COURVAL : au niveau du SPANC lorsque le contrôle pour mutation a été effectué et qu'il s'avère que l'installation n'est pas conforme, comment peut-on obliger le vendeur ou l'acheteur à faire les travaux ?

Monsieur CHANDELIER : il faut écrire aux Notaires et aux Agences Immobilières afin qu'ils respectent la Loi.

Monsieur LIARD : le SPANC pourrait peut-être voir si au bout d'un an les travaux sont réalisés par l'acheteur.

Monsieur CHANDELIER : pour Thury-Harcourt, nous avons instauré un droit de préemption sur le bâti, cela permet de suivre les constructions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 30.

Le Président de la
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER